



SCI et révocation co-gérant

Par **FLORENCENANTES**, le **24/12/2018** à **09:28**

Bonjour rnje rencontre de très gros soucis de gestion d'une SCI familiale avec mon ex-époux.rnNous sommes divorcés , co-gérant 50/50 et associé 50/50 .rnSi le divorce a été prononcé Monsieur et son avocat refuse de procéder au partage concernant la scirnAucun accès aux locaux qui ne sont pas loués ; aucune possibilité de regard sur la comptabilité.rnJ'ai fait une sommation de communiquer les pièces par huissier de justice à Monsieur et son avocatrnRienrnUn référé au TGI par avocat ils ont accepté de communiquer les pièces rnMon avocat m'a conseillée de me désister mais les pièces n'arrivent pas rnJ'ai déposé plainte rien de plus rnJ'envisage de demander sa révocationrnAi-je besoin d'un avocat?rnJe précise que Monsieur a organisé son insolvabilité en se mettant au RSA avec des loyers perçus et une entreprise?rnMerci de votre réponsernCordialementrnFlorence